

MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 31 juillet 2024

Absents: Corinne TORRES donne pouvoir à Gilbert SUZAN, Rosalie POZZO donne pouvoir à Christian VARAGNAC et Bernard CLAP.

Madame Martine PELLETIER est nommée secrétaire.

Ordre du jour:

- 1) France Ruralités Revalorisation; possibilité d'exonération de la TFPB.
- 2) CCLGV ; principes régissant le transfert de la compétence eau et assainissement.
- 3) Délégation au Maire pour les régies.
- 4) Choix du prestataire pour les repas de la cantine.
- 5) CDD Agent de service à la cantine.
- 6) CDD agent de surveillance à la cantine 6h/semaine.
- 7) Renouvellement contrat chauffeur transport scolaire.
- 8) Demande de subvention complémentaire au Conseil Départemental pour la réfection de la cour d'école.
- 9) Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux de sécurisation de l'horloge et du clocher église St Michel.

Questions diverses:

Mise en place et organisation du périscolaire.

1) France Ruralités Revitalisation.

La commune de Trigance fait partie du zonage "France Ruralités Revalorisation" anciennement nommé "Zone de Revitalisation Rurale" depuis le 1er juillet 2024. Ce classement donne la possibilité aux communes d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Considérant que cette exonération n'est assortie d'aucune compensation pour la perte des recettes qu'elle entraîne et que le montant annuel de cet impôt rapporte en 2024 à la collectivité autour de 80.000 euros, les élus décident de ne pas appliquer cette exonération.

2) Les principes régissant le transfert de la compétence eau et assainissement.

Au 01/01/2026, le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon sera obligatoire. Dans notre cas, il est envisagé de conserver de plein droit le SIVOM Nord Artuby Jabron qui gère actuellement ces compétences après convention de délégation avec la CCLGV.

Michel Bernard indique que le Syndicat fonctionne bien sur l'ensemble des communes et que d'importants travaux ont été faits ces dernières années (pompes de la Bastié, STEP dans toutes les communes membres...).

Considérant l'âge du réseau, il précise que des travaux d'investissement sont nécessaires de façon continue.

Les projets sur la commune sont la réfection des canalisations au hameau de

Soleils pour enlever les compteurs d'eau au forfait. Une tarification saisonnière en fonction du volume consommé est envisagée.

Voté à l'unanimité.

3) Délégation au Maire pour les régies.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour créer, modifier et clôturer les régies communales.

Voté à l'unanimité.

4) Choix du prestataire pour la cantine.

Fin de la prestation avec Api Restauration. Le SIVU de La Bastide et la commune de Trigance peuvent se fournir à partir de la rentrée 2024 chez Provence Délices située à Varages pour un prix par repas de 4.85€ TTC.

Voté à l'unanimité.

5) Embauche agent de service en remplacement de madame Jessica Mallet Champion.

Le Maire propose de faire un CDD de 3 ans à madame Alice Jansen à partir du 1er septembre 2024; 15.24h/hebdomadaires annualisées.

Voté à l'unanimité.

6) Embauche d'un agent de surveillance pendant la pause méridienne les lundi, mardi et jeudi.

Madame Mélody Canu a proposé sa candidature. Le Maire propose de lui faire un CDD de 1 an, 4.28h/hebdomadaires annualisées dès le 1er septembre 2024.

Voté à 8 voix pour et 2 abstentions.

Il est rappelé que mesdames Céline Guérin et Corinne Torrès sont les référentes communales pour les affaires scolaires et la cantine.

7) Renouvellement du contrat de chauffeur de monsieur Franck Lattay.

Considérant l'activité pérenne de ce dispositif, le Maire propose de faire un CDD de 3 ans à partir du 1er septembre 2024; 11.11h/hebdomadaires annualisées.

Voté à l'unanimité.

8) Demande de subvention complémentaire au Conseil Départemental.

Considérant que la demande de subvention à la Région pour la réfection de la cour d'école est restée sans suite, le Maire propose de demander une subvention complémentaire au Conseil Départemental pour un financement total de 80% (66 800€).

Cout total des travaux : 83 500 € HT

Subvention complémentaire demandée : 16 700 €.

Voté à l'unanimité.

9) Demande de subvention au Conseil Départemental.

A la suite de la visite de contrôle de la société Bodet Campanaire, il s'avère que des travaux de remise aux normes électriques, de mise en sécurité de l'accès de la tour de l'Horloge et la mise en place de filets anti volatiles au clocher de l'église Saint Michel sont nécessaires, le Maire propose de demander une aide financière au Conseil Départemental :

Coût total des travaux : 14 649 € HT

Subvention demandée : 11 719 €.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses:

Mise en place PEDT ; Fonctionnement 8h par semaine les soirs de 16h30 à 18h30 en période scolaire. Coût pour la collectivité; 583 €/mois la Caf prend en charge 368€ par mois. Facturation mensuelle aux parents entre 13.20 € et 56.10 € selon le Quotien Familial.

Gilbert Suzan rappelle qu'une exposition et un ciné spectacle sur le 80ème

anniversaire du débarquement de Provence auront lieu le mardi 13 août prochain à partir de 18h30.

Il ajoute que, en partenariat avec le PNR Verdon, et l'association PREHVER, Monsieur Guillaume Porraz propose la rénovation des panneaux du mur de la préhistoire, un projet d'ajout de deux panneaux sur le devenir de la plaine du Jabron est à l'étude.

La séance est levée à 17h15

Vu pour être affiché le 10 juin 2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 05 août 2024

La secrétaire de séance,
M. Pelletier.
M. pelletier

Le Maire

